

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 FÉVRIER

## UN TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Lors la discussion sur la représentation de *Thermidor*, il y a près de quinze jours, l'un des passages du discours menaçant de M. Clémenceau qui a le plus frappé, est le suivant :

« Je ne pouvais m'empêcher, en entendant M. Reinach, de faire un rapprochement bizarre. Ah ! vous n'êtes pas pour le tribunal révolutionnaire, Monsieur Reinach. Mais vous avez la mémoire courte. Il n'y a pas longtemps nous en avons fait un ensemble, un tribunal révolutionnaire... »

« Nous en avons fait un ensemble, et le pire de tous. Nous avons livré des hommes politiques à des hommes politiques, leurs ennemis, et la condamnation était assurée d'avance... »

« Voilà ce que nous avons fait... Vous souvenez-vous de l'état d'esprit de beaucoup de nos collègues à cette époque ? Oui, un jour néfaste est venu où nous avons eu peur pour la République et pour la patrie... »

En cherchant à quel « tribunal révolutionnaire » M. Clémenceau pouvait bien faire allusion, nous n'avons trouvé dans notre histoire contemporaine que ce qu'on a appelé la « Haute Cour de justice » ; et nous avons recueilli cet aveu, de la bouche de M. Clémenceau : « On y livrait des hommes politiques à des hommes politiques, leurs ennemis ; et la condamnation était assurée d'avance. »

Ah ! Messieurs les opportunistes, nous avez-vous assez trompés, lorsque vous assuriez alors que cette haute Cour devait être le tribunal impartial par excellence, et que toutes les formes de la justice y avaient été respectées !

Nous laissons de côté ici la personne du général Boulanger. Il a eu son Waterloo, et est en ce moment à Sainte-Hélène, attendant les événements. Nous comprenons qu'il soit conspué, surtout par ceux dont il venait — l'intrus ! — déranger « l'assiette au beurre ». Mais puis-je que M. Clémenceau nous en donne l'occasion, examinons, s'il vous plaît, ce que furent « les hautes Cours de justice » sous les anciens régimes, — régimes, bien entendu, de despotisme et de tyrannie, par comparaison à cette haute Cour de justice du gouvernement de la République, qui est le régime, bien entendu aussi, — le seul, l'unique, l'incomparable ! — de la justice et de la liberté.

Nous ne ferons pas un historique de toutes les hautes Cours de justice ; ce serait trop long. Nous citerons seulement les principales.

La loi des 28 et 29 mai 1791 institua une haute Cour de justice. Elle était composée de quatre grands juges choisis parmi les membres de la Cour de cassation, et de vingt-quatre hauts jurés élus par les départements que le sort désignait.

La Constitution de l'an III (1795) créa également une haute Cour de justice. Elle fut composée de cinq juges tirés également de la Cour de cassation, et de hauts jurés nommés

par les Assemblées électorales des départements.

La Constitution de 1848 érigea aussi une haute Cour pareillement composée de cinq juges, pris parmi les membres de la Cour de cassation, et de trente-six hauts jurés tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

## LE NOUVEAU MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 9 février.

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

M. Villari, ministre de l'instruction.

M. Daraò est nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et M. Lucca, sous-secrétaire à l'intérieur.

La Chambre sera très probablement convoquée samedi pour entendre la lecture du programme ministériel du nouveau cabinet.

Aussitôt après la prestation du serment, la constitution du cabinet sera notifiée au corps diplomatique étranger et italien.

Le *Popolo romano* prétend que l'attribution de certains portefeuilles a produit mauvaise impression dans les cercles politiques. M. Branca,

dit-il, est désigné pour les travaux publics ; or, il s'est occupé de tout, sauf de cette branche très technique. M. Colombo, professeur d'électricité à l'École polytechnique de Milan, est nommé aux finances. Il seront aussi peu préparés pour ces fonctions que M. Chimirri pour l'agriculture et le commerce et M. Ferrarri pour la justice.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

M. Villari, ministre de l'instruction.

M. Daraò est nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et M. Lucca, sous-secrétaire à l'intérieur.

La Chambre sera très probablement convoquée samedi pour entendre la lecture du programme ministériel du nouveau cabinet.

Aussitôt après la prestation du serment, la constitution du cabinet sera notifiée au corps diplomatique étranger et italien.

Le *Popolo romano* prétend que l'attribution de certains portefeuilles a produit mauvaise impression dans les cercles politiques. M. Branca,

dit-il, est désigné pour les travaux publics ; or, il s'est occupé de tout, sauf de cette branche très technique. M. Colombo, professeur d'électricité à l'École polytechnique de Milan, est nommé aux finances. Il seront aussi peu préparés pour ces fonctions que M. Chimirri pour l'agriculture et le commerce et M. Ferrarri pour la justice.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

M. Villari, ministre de l'instruction.

M. Daraò est nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et M. Lucca, sous-secrétaire à l'intérieur.

La Chambre sera très probablement convoquée samedi pour entendre la lecture du programme ministériel du nouveau cabinet.

Aussitôt après la prestation du serment, la constitution du cabinet sera notifiée au corps diplomatique étranger et italien.

Le *Popolo romano* prétend que l'attribution de certains portefeuilles a produit mauvaise impression dans les cercles politiques. M. Branca,

dit-il, est désigné pour les travaux publics ; or, il s'est occupé de tout, sauf de cette branche très technique. M. Colombo, professeur d'électricité à l'École polytechnique de Milan, est nommé aux finances. Il seront aussi peu préparés pour ces fonctions que M. Chimirri pour l'agriculture et le commerce et M. Ferrarri pour la justice.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

M. Villari, ministre de l'instruction.

M. Daraò est nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et M. Lucca, sous-secrétaire à l'intérieur.

La Chambre sera très probablement convoquée samedi pour entendre la lecture du programme ministériel du nouveau cabinet.

Aussitôt après la prestation du serment, la constitution du cabinet sera notifiée au corps diplomatique étranger et italien.

Le *Popolo romano* prétend que l'attribution de certains portefeuilles a produit mauvaise impression dans les cercles politiques. M. Branca,

dit-il, est désigné pour les travaux publics ; or, il s'est occupé de tout, sauf de cette branche très technique. M. Colombo, professeur d'électricité à l'École polytechnique de Milan, est nommé aux finances. Il seront aussi peu préparés pour ces fonctions que M. Chimirri pour l'agriculture et le commerce et M. Ferrarri pour la justice.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

M. Villari, ministre de l'instruction.

M. Daraò est nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et M. Lucca, sous-secrétaire à l'intérieur.

La Chambre sera très probablement convoquée samedi pour entendre la lecture du programme ministériel du nouveau cabinet.

Aussitôt après la prestation du serment, la constitution du cabinet sera notifiée au corps diplomatique étranger et italien.

Le *Popolo romano* prétend que l'attribution de certains portefeuilles a produit mauvaise impression dans les cercles politiques. M. Branca,

dit-il, est désigné pour les travaux publics ; or, il s'est occupé de tout, sauf de cette branche très technique. M. Colombo, professeur d'électricité à l'École polytechnique de Milan, est nommé aux finances. Il seront aussi peu préparés pour ces fonctions que M. Chimirri pour l'agriculture et le commerce et M. Ferrarri pour la justice.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

M. Villari, ministre de l'instruction.

M. Daraò est nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et M. Lucca, sous-secrétaire à l'intérieur.

La Chambre sera très probablement convoquée samedi pour entendre la lecture du programme ministériel du nouveau cabinet.

Aussitôt après la prestation du serment, la constitution du cabinet sera notifiée au corps diplomatique étranger et italien.

Le *Popolo romano* prétend que l'attribution de certains portefeuilles a produit mauvaise impression dans les cercles politiques. M. Branca,

dit-il, est désigné pour les travaux publics ; or, il s'est occupé de tout, sauf de cette branche très technique. M. Colombo, professeur d'électricité à l'École polytechnique de Milan, est nommé aux finances. Il seront aussi peu préparés pour ces fonctions que M. Chimirri pour l'agriculture et le commerce et M. Ferrarri pour la justice.

Nous arrivons au second Empire, — ce régime autoritaire et despotique par excellence. La haute Cour de justice, créée par le Sénatus-Consulte en 1858, était formée de deux Chambres, l'une des mises en accusation, l'autre de jugement, chacune composée de cinq juges faisant partie de la Cour de cassation, et d'un jury de trente-six membres, tirés au sort parmi les conseillers généraux des départements. Enfin, la haute Cour qui siégea à Blois était composée de la même façon.

On le voit donc, dans ces différentes hautes Cours, toutes les formes de la justice étaient observées, la défense de l'accusé respectée, et entourée de toutes les garanties que lui assurait un jury de trente-six membres désignés par le sort. Dans la haute Cour de 1889, instituée par un gouvernement républicain et par conséquent libéral... tout ce qu'il y a de plus libéral... rien de cela existe ; pas de juges, pas de jurés, le sort des accusés est livré au bon plaisir ou à la passion politique de 200 sénateurs. « LA CONDAMNATION ÉTAIT ASSURÉE D'AVANCE... »

« En politique il n'y a pas de justice, » a dit un jour, à la tribune, un député de l'Aisne.

« Il faut supprimer ce qui nous gêne », a dit également M. Madier de Montjeau.

— Ah ! la belle liberté !!

Le roi a reçu ce matin, à 11 heures, M. di Rudini qui lui a soumis la liste du nouveau cabinet que le roi a approuvée.

Voici la composition du ministère :

M. di Rudini, président, ministre des affaires étrangères et ministre de la marine par intérim ;

M. Nicotera, ministre de l'intérieur ;

M. Luzzatti, ministre du Trésor ;

M. Colombo, ministre des finances ;

M. Pelloux, ministre de la guerre ;

M. Ferrari, ministre de la justice ;

M. Branca, ministre des travaux publics, est chargé par intérim des postes et télégraphes ;

M. Chimirri, ministre de l'agriculture ;

On lit dans le *Progrès militaire* :  
« A la demande de M. de Freycinet, le conseil supérieur de la guerre a recommencé à étudier, dans sa séance du 2 février, la question de savoir s'il est possible de modifier l'enceinte fortifiée de Paris, et dans quelles conditions.

• L'opposition est toujours vive au sein du conseil supérieur contre tout projet qui ne remplacerait pas immédiatement la partie de l'enceinte à déplacer. »

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 février 1894.

Les affaires sont plus actives qu'on ne pouvait l'attendre un mardi gras ; le 3 0/0 s'inscrit à 95.55 ; le 4 1/2 0/0 à 103.20.

La Banque de France est à 4,370. Le choix des commissaires élus par la Chambre en vue du renouvellement du privilège a été favorablement accueilli par le public.

La Banque de Paris reste bien tenue à 837. Le Crédit Lyonnais gagne 3.50 à 835. La Banque d'Escompte se négocie en grande fermeté à 555. Le Crédit Foncier fait 1,287.

Nous laissons le Crédit Mobilier à 425 avec un courant de demandes très satisfaisant.

La Société Générale s'avance à 515 en hausse de 5 fr.

Le 17 courant aura lieu, sous le patronage de la Société Marseillaise et du Crédit Foncier de Tunisie, l'émission de 7,247 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 de la Ville de Tunis. Les obligations émises à 450 fr. sont amortissables en 50 ans ; elles constituent un tenant compte de la prime de remboursement un placement de 4.10 0/0. Tous les impôts présents ou futurs, tunisiens ou français, restent à la charge de la Ville de Tunis.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine a franchi le cours de 60 ; l'extraction de janvier s'est élevée à 2,110 tonnes de minerai brut représentant une valeur de 10,000 livres sterling (250,000 fr.).

Les Chemins Portugais sont en reprise à 525.

Les Chemins Economiques se tiennent à 423.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET DE L'OUEST

#### LE CARNIVAL

Avec le Carnaval est revenu le froid de ces temps derniers.

Hier matin, le thermomètre descendait à 7 degrés au-dessous de zéro. La glace a bientôt envahi les ruisseaux de nos rues, et les boires et prairies submergées se sont recouvertes d'une couche de deux centimètres d'épaisseur, presque assez forte pour porter un homme.

Le brouillard intense du matin a disparu vers midi et a fait place aux rayons du soleil qui ont réchauffé les promeneurs assez nombreux l'après-midi dans la rue d'Orléans, sur la place de la Bilange et le pont Cessart. Mais

les curieux ont été déçus. A part quelques gamins affublés d'oripeaux innombrables et poursuivis, comme toujours, des huées d'une douzaine de gavochoes, on n'a pas rencontré le moindre travestissement digne de ce nom.

De temps en temps, quelques gentils bébés montraient leur petit minois sous les vêtements d'accortes paysannes, de petits seigneurs, de charmants pierrots et de colombines éveillées.

La température inclemente n'a pas permis à ce petit monde de se promener longuement ; il a fallu rentrer à la maison et mettre bien vite des vêtements plus chauds.

Vers quatre heures, le ciel s'est obscurci, le brouillard est reparu et a chassé bientôt les promeneurs. Après quoi la ville a repris son aspect habituel.

Le Carnaval était fini à Saumur.

Ce matin, avec temps couvert et épais brouillard, la température ne s'est pas beaucoup modifiée. Le thermomètre a marqué 5 degrés au-dessous de zéro.

Le vent du nord souffle depuis plusieurs jours, et le baromètre se maintient vers 770<sup>mm</sup>.

Que l'hiver a donc de peine à fuir ! et combien sont dures les souffrances qu'occasionnent ce retour presque inattendu du froid !

## Salle du Théâtre

### MUSIQUE MUNICIPALE

Le Jeudi 19 Février, à 8 heures du soir, deuxième Concert d'hiver donné aux Souscripteurs, avec le concours de M<sup>lle</sup> BALDO.

#### Programme

1. Grand duo du *Chalet*, basse et alto : Musique Municipale.

2. Arioso du *Prophète* (Meyerbeer) : M<sup>lle</sup> Baldo.

3. *Faust*, caprice de concert pour flûte : M. Buysse.

4. *Le Boléro de l'Étudiant* (Lhuillier) : M. A.

5. *Martha*, fantaisie de Flotow : Musique Municipale.

6. *Hai lullu*, mélodie : M<sup>lle</sup> Baldo.

7. Fantaisie mélancolique de Reicheit : M. Buysse.

8. *Monsieur Tranquille* : M. A.

9. Air de la coupe de *Galathée* (V. Massé) : M<sup>lle</sup> Baldo.

10. *Les Abeilles*, polka pour deux pistons : Musique Municipale.

On peut retenir chez M<sup>me</sup> Courant des loges complètes : 4 fr. les loges de balcon ; 3 fr. les baignoires et 2 fr. les premières loges.

Entrée des spectateurs non souscripteurs : 1 fr. au parquet.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

## État civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 9 février. — Berthe-Lucie Fresneau, rue Basse-Saint-Pierre.

## MARIAGES

Le 7 février. — Louis-Henri Fournier, tonnelier, a épousé Florence-Marthe-Constance Biéumont, couturière, tous deux de Saumur ; — Charles-Léon-Julien Dechartre, mécanicien, de Paris, a épousé Gabrielle Dechartre, couturière, de Saumur ; — Eugène Lascoux, chapelier, a épousé Henriette Leroux, journalière, tous deux de Saumur.

## DÉCÈS

Le 7 février. — Jeanne Gazeau, propriétaire, veuve Auguste-Joseph Girault, 58 ans, rue Nationale.

Le 8. — Jeanne Vigneau, 2 ans, rue Notre-Dame ; — Théodore Lebois, 42 ans, à l'Hôpital ; — Eugène-Henri Boissard, employé de commerce, 34 ans, rue Nationale.

Le 9. — Marie-Henriette Martineau, sans profession, célibataire, 25 ans, à l'Hospice.

M<sup>r</sup> l'Évêque d'Angers a quitté Paris dimanche soir, se rendant à Rome pour son voyage *ad limina*, c'est-à-dire au tombeau des apôtres saint Pierre et saint Paul, suivant les prescriptions canoniques.

Cette note coupe court aux articles de journaux qui annonçaient son départ prochain pour traiter à Rome les questions soulevées par le cardinal Lavigerie.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le *Patriote* ritait de nous certainement, si nous avions l'air de prendre au sérieux le zèle ardent qu'il affecte à défendre contre nous l'infailibilité du Pape et l'orthodoxie catholique. Nous savons bien qu'en réalité il se soucie de l'une et de l'autre comme un poisson d'une pomme.

» Evidemment il veut troubler l'esprit des lecteurs naïfs ou mal instruits, s'il en reste ; ou peut-être donner un mot d'ordre et une formule aux orateurs d'estaminet, qui font de la propagande républicaine. Dire que le Pape a décidé que les catholiques auraient l'obligation de se faire républicains, cela peut embêter les curés. C'est toujours cela. Mais cela n'est qu'une plaisanterie.

» Il n'y a aucune décision du Pape et même aucune parole authentique de Léon XIII, qui oblige les catholiques à se faire républicains. Ni le *Patriote*, ni le *Matin*, ni le *Figaro*, ni même le nouveau journal républicain d'Angers, si tranchant et si violent dans ses affirmations, ne peuvent citer ni un acte ni un mot vrai du Pape, à ce sujet. Ce sont des farceurs de Carnaval. »

### PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kil. » f. 95

Boulangerie économique, — — — 90

A Saumur, on paie toujours le pain 4 fr. 05 les 3 kil.

LA BREILLE. — *Vol nocturne*. — Pendant la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de la veuve Fleury. Ils ont ouvert la porte d'une chambre où il n'y avait personne. Là, ils ont opéré une véritable *razzia* : linge, argent, jusqu'à un vieux fusil, tout a été emporté. Ils ont bu et mangé sans être dérangés.

La veuve Fleury, qui couchait dans une chambre voisine, n'a rien entendu. Dans sa déclaration à la gendarmerie, elle n'a pu donner le détail exact des objets volés ni le montant de la somme d'argent. On informe.

### LES ROSIERS. — Trois tentatives de suicide.

— Le 3 février, vers dix heures du matin, le nommé Edouard Cousin, sabotier aux Rosiers, s'est jeté dans son puits.

Sa femme s'aperçut de cet acte de désespoir et s'empressa d'appeler au secours.

Des voisins accoururent. L'un d'eux, le nommé Pelisson, descendit dans le puits et à l'aide d'une corde put remonter Cousin qui, d'ailleurs, n'avait de l'eau que jusqu'aux épaules.

Cousin rentra chez lui sans rien dire.

Une heure après, Pelisson, en retournant au puits, constata que Cousin s'y était encore jeté et opéra un second sauvetage.

Cousin est coutumier du fait. Deux jours auparavant, le 1<sup>er</sup> février, il avait été retiré du même puits.

Décidément c'est une manie !

ANGERS. — Le bal de M. Prieur, président du Tribunal de Commerce, samedi dernier, 7 février, marquera dans les annales chorégraphiques. Depuis longtemps on n'avait pas vu à Angers une aussi belle et si brillante affluence.

Deux galeries avaient été construites dans la cour ; l'une, formant vestibule, s'étendait de la porte d'entrée aux appartements ; l'autre prolongeait le grand salon, dont elle triplait au moins la surface.

Dès neuf heures, tout était envahi et les toilettes les plus riches scintillaient sous les feux des lustres.

Vers deux heures, un lunch auquel prenaient part plus de deux cents personnes.

Après le lunch, le cotillon, qu'il a été nécessaire de scinder en deux groupes. Le groupe du grand salon était conduit par M. Saffet fils et M<sup>lle</sup> Chabrun, et celui du hall par le lieutenant Maillot et M<sup>lle</sup> Morain de Tours.

Le cotillon s'est terminé par une farandole éblouissante. Cent couples de danseurs ont défilé, en se retirant, devant le maître de la maison. Il était 7 heures du matin.

### UNE VENTE INTÉRESSANTE

Nous lisons dans *Angers-Artiste* :

« C'est mercredi 11 février (aujourd'hui

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

La suivante, un handicap, fut très disputée ; les deux pouliches du comte Marioni, *Slave* et *Brigande*, après avoir semé derrière leurs concurrents, se tinrent tête jusqu'à l'arrivée. Mais le numéro de *Brigande*, que montait Stavens, parut le premier au tableau ; le *Paris-Libre* enregistrait une défaite Remo murmurait :

— Ça y est ; Baptiste nous a fichés dedans !

— Nous sommes perdus cette fois, c'est fini ! gémissait M. Papillon.

Clotilde se rapprocha de sa fille :

— Cela t'impressionne trop, chérie, dit-elle à voix basse ; veux-tu que nous partions ?

Thérèse refusa ; elle voulait rester jusqu'au bout.

Seule avec les siens, elle se fut peut-être épanchée en une crise de larmes, mais la froide contenance de Remo la soutint. Plus que jamais elle se sentit l'aimer, à le voir si dédaigneux du sort et si calme, dominant la foule clabau-

dante des parieurs comme aux banques il dominait le troupeau des pontes par son impassibilité de beau joueur.

— De deux choses l'une, reprit-il s'adressant à M. Papillon. Ou bien Baptiste s'est moqué de nous et au lieu d'aller aux informations s'est contenté de copier les favoris du premier journal venu ; ou bien il y a là-dessous quelque arrangement louche dont nous sommes les victimes. Peut-être aussi l'avez-vous froissé ; vous vous souvenez, hein, le coup du cigare ? comme gaffe entre nous, c'était réussi.

— Qu'importe la cause ? le résultat reste le même.

— Et puis, dame, la fatalité ! Sans cette grippe du diable j'aurais pu contrôler ses renseignements. Enfin, attendons la suite.

La suite fut déplorable. *Chère-Belle* perdit d'une demi-longueur.

Eudore s'appuya contre un arbre, le front en berne, les bras flasques, effondré.

Remo vint lui toucher l'épaule :

— Remarquez une chose, fit-il ; tous nos favoris arrivent placés...

— Eh ! qu'importe, puisque l'agence n'a enregistré de paris que sur les gagnants !

— Très bien, mais moralement il y a pour

nous insuccès et non désastre. Après-demain.

— Après-demain, monsieur, je serai avec ma famille à cent vingt lieues de Paris.

— Voyons, réfléchissez. Vous n'allez pas tout lâcher au premier revers ? Ce serait absurde.

— Absurde ou non, je ne m'entèterai pas à me ruiner moi et les miens.

— Attendez toujours le dernier résultat.

Eudore hésitait. Thérèse qui les écoutait se rapprocha et joignit ses instances à celles de Remo. M. Papillon finit par céder, promit d'attendre l'issue de la cinquième course pour prendre un parti définitif.

— Où en sommes-nous comme comptes ? interrogea-t-il.

Remo prit son carnet, calcula une minute et répondit :

— L'agence doit rembourser actuellement quatorze mille ; *Fashion* nous rapporte environ cinq cents ; reste un passif de treize mille cinq.

— C'est effroyable.

— Bah ! ça se regagne vite.

Le jeune homme leva les yeux vers le tableau et lut les noms des six jockeys partant à la dernière course.

— Bon ! c'est Martin qui monte *Eva* ; nous avons des chances. Quelle cote, *Eva* ? demanda-t-il à un voisin.

— Cinq.

— Cinq ; si nous gagnons... il y a des engagements pour onze mille... cinq fois onze, cinquante-cinq... le dixième : nous prélevons cinq mille cinq cents.

— Et en cas de perte ?

— Le quart de onze ; voyons... environ deux mille sept à ajouter au chiffre des pertes précédentes.

— C'est du propre ! soupira M. Papillon.

Remo jette un regard vers la piste ; les chevaux ne sont pas encore sortis.

Alors il se rapprocha de Thérèse. Envahis des mêmes pensées douloureuses, tous deux restent l'un près de l'autre, sans un regard, sans une parole, le coude de Remo frottant l'épaule soyeuse de la jeune fille, leurs mains gantées se cherchant, tandis que leurs yeux se promènent vers le fond de la piste désert, mélancolique.

Il est quatre heures ; la nuit de novembre descend. Les chênes, les cônes des peupliers estompés vaguement dans le brouillard donnent une impression mélancolique de campa-

même) que commence, au Château du Pin, la vente de la bibliothèque de feu M. Lorient de Barny.

» La collection est des plus importantes, le catalogue ne comprenant pas moins de 4,500 numéros, dont bon nombre fort intéressants. Entre autres : les éditions antérieures à l'année 1500, beaucoup de bons élévés et autres anciennes éditions rares, presque tous les meilleurs ouvrages modernes avec d'artistiques reliures. La bibliographie locale est également bien partagée.

» Nous croyons qu'il y a là une occasion exceptionnelle de faire provision de livres qu'on ne rencontre que rarement. »

TOURS. — Les jours gras. — Il faisait beau temps dimanche. Aussi la rue Royale a été parcourue pendant toute la journée par une foule compacte qui, comme chaque année, attendait... les masques.

Les... masques ne sont pas venus en grand nombre et les quelques oripeaux circulants n'étaient certes point de nature à satisfaire la curiosité publique.

Hier, mardi-gras, tout s'est passé comme dimanche.

Pauvre carnaval !

On annonce le mariage du comte Pierre de La Bouillierie, lieutenant au 8<sup>e</sup> dragons, fils du comte Joseph de la Bouillierie, ancien ministre sous le maréchal de Mac-Mahon, avec M<sup>lle</sup> de la Rochette, fille du baron de la Rochette et de sa seconde femme, née de Girardin. M. Pierre de La Bouillierie est arrière-petit-neveu du comte de la Bouillierie, ancien ministre de la maison du roi Charles X.

On annonce que le nouvel uniforme des lycéens, qui n'a pas donné les résultats espérés, va être modifié dans le courant de l'année. Peut-être même reviendra-t-on en partie à l'ancien uniforme.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 8 Février 1891.

Versements de 205 déposants (55 nouveaux), 58,763 fr. 49.

Remboursements, 30,968 fr. 67.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Nice, 11 février.

Pendant le tir à la cible, un soldat du 7<sup>e</sup> chasseurs, qui marquait les points, a été tué hier d'une balle dans l'œil.

gnes bretonnes.

Ce cadre s'harmonise trop avec le spleen ; Thérèse préférerait une ironie plus complète des choses, un joyeux soleil raillant leur deuil. Elle ressent comme une volupté cruelle à braver la destinée. Cette révolte du joueur qui perd la secoue pour la première fois ; elle voudrait s'en prendre à Dieu, mais ne l'ose pas encore, et sa colère d'enfant s'attaque au destin.

Aussi quelle raillerie suprême que le bonheur ou l'accablement de toute une vie en suspens durant les deux minutes que va courir un cheval !

Cette rage nerveuse de femme, Remo ne l'a jamais connue. Le génie du jeu vivait en lui. Et si quelque pâleur trahit une émotion sur son visage, si ses lèvres ent'ouvertes ont perdu un instant leur sourire, c'est qu'il ressent au fond de l'âme une profonde et première tristesse d'amour.

Maintenant il sait que l'amour est autre chose qu'une plaisanterie aimable. Sous le masque impassible du gentleman, des visions de cénobite s'éveillent navrantes. Ainsi cette jeune fille s'en ira, qu'il avait rêvé de mêler à sa vie, et sans doute ils ne se rencontreront jamais plus.

Rome, 11 février.

M. Crispi a rouvert hier son cabinet d'avocat.

La première cause qu'il plaidera sera celle de la Compagnie de navigation générale.

M<sup>re</sup> Freppel est arrivé hier à Rome où il vient accomplir son voyage *ad limina*.

Paris, 11 février, 12 h. 29.

M. Piou a écrit à M. d'Haussonville qu'il maintient la nécessité de fonder un parti conservateur libre, sans préoccupation dynastique.

HAVAS.

## VARIÉTÉS

### 8,829 kilomètres à cheval

C'est décidément de la Russie que nous viennent les voyages fantastiques à cheval. Dernièrement, les journaux rendaient compte du voyage du lieutenant Michel Asseef qui est venu de Novgorod-Volinnck à Paris. Aujourd'hui, nous avons la relation du voyage du lieutenant Dmitri Peschkoff des frontières orientales de la Sibérie à Saint-Petersbourg.

Avant d'entreprendre son voyage en Terre-Sainte, le lieutenant des Cosaques à cheval de l'Amour, Dmitri Peschkoff, a bien voulu faire parvenir un opuscule contenant le récit détaillé de sa chevauchée fantastique à travers la Sibérie et la Russie d'Europe, jusqu'à Saint-Petersbourg.

Parti de Blagoveschtchensk, ville de la Sibérie orientale, le 7 novembre (v. s.) 1889, il est arrivé à destination le 19 mai passé, ayant parcouru à cheval 8,283 verstres, ou 8,829 kilomètres, en 1,109 heures.

Sa monture était un hongre gris, âgé de quinze ans, de la race des chevaux cosaques du pays et dont il se servait habituellement dans son régiment sans lui faire subir un entraînement préalable.

En lisant les notes de voyage de cet intrépide officier de cavalerie, on reste frappé de stupeur de la somme extraordinaire de force de caractère, d'énergie, d'endurance dont il a fait preuve pour mener à bien cette entreprise périlleuse que tous ses camarades et amis lui déconseillaient, la considérant comme une folie irréalisable.

Le seul mot de « Sibérie » donne un frisson glacial. On pense involontairement aux rigueurs terribles de cette région arctique, aux *bouranes* (tourbillons de neige) aussi dangereux que le *simoun* d'Afrique, aux routes impraticables, aux privations de toute sorte auxquelles s'expose le voyageur téméraire qui ose entreprendre un pareil voyage en plein hiver, et, enfin, à l'influence morbide d'une mélancolie mortelle suscitée par l'aspect désolant des steppes incommensurables, couvertes de neige et sans

autres hôtes que des loups affamés ou des troupeaux de chèvres sauvages apparaissant dans le lointain.

Le lieutenant Peschkoff voyageait souvent par un froid de 40° Réaumur (50 centigrades). Se sentant trop vivement saisi par le froid et redoutant l'immobilité prolongée pour ses jambes, il descendait de cheval et poursuivait sa marche à pied, suivi de sa fidèle monture. Il lui arrivait aussi de se frayer un passage avec son sabre à travers des masses de neiges durcies ou de rouler avec son « gris » dans quelque ravin masqué par une mince couche de neige. Enfin, souvent aussi, il eut à lutter avec des privations matérielles, telles que l'absence de gîte, nourriture insuffisante, manque d'eau potable qu'il fallait remplacer par celle de la neige fondue, etc. Les journées où il ne trouvait pour se réconforter que du blé avec une miche de pain noir sont très fréquentes dans son journal.

Ces terribles épreuves ont pris fin du jour où Peschkoff a mis le pied sur le territoire de la Russie d'Europe. Depuis Perm jusqu'à Péttersbourg, son voyage n'a été qu'une marche triomphante et une suite ininterrompue d'ovations chaleureuses où toutes les classes de la société depuis les gouverneurs de provinces jusqu'aux plus humbles paysans, se confondaient dans le même sentiment d'admiration patriotique pour le brave et courageux officier sibérien. C'est dans la capitale que l'attendait l'apothéose. Le jeune officier, arrivant des confins d'un monde presque légendaire, se vit l'objet des prévenances les plus flatteuses dans les milieux les plus élevés de la société. Son exploit unique dans les annales du sport hippique, sa ténacité et la modestie de son attitude lui ont conquis toutes les sympathies.

Le lieutenant Peschkoff a eu l'honneur d'être présenté à tous les membres de la famille impériale, et Sa Majesté l'Empereur, après lui avoir conféré la croix de l'ordre de Sainte-Anne de la troisième classe, a daigné l'interroger sur les incidents de son voyage et examiner son compagnon de route, le vaillant petit cheval cosaque, qui a pu fournir ce trajet colossal sans avoir été une seule fois malade. Le « gris » n'a pas été oublié non plus et il reçut sa part de récompense. L'auguste attache de toutes les troupes cosaques, le grand-duc héritier Nicolas Alexandrovitch, a bien voulu le recevoir en présent de Peschkoff et l'a fait placer dans ses propres écuries où la brave bête a trouvé un asile sûr pour le reste de sa vie.

L'odyssée heureuse de ce jeune Sibérien a eu le mérite d'affirmer une fois de plus l'énergie et la résistance de fer du soldat russe et l'endurance de son cheval, capable de fournir un raid de 8,829 kilomètres dans des conditions sanitaires excellentes, par des routes presque impraticables, pendant la saison la plus rigou-

reuse de l'année, où le froid atteignait 50° c. et franchissant quelquefois des étapes de 92 kilomètres, en 9 heures 30 minutes.

Le lieutenant Peschkoff est devenu, pour le moment, le mortel le plus populaire de toutes les Russies. Son photographe attiré, un très habile artiste, M. Dazzario, ne sait où donner de la tête pour satisfaire à toutes les demandes du portrait du favori « Nationale », qu'on lui adresse de tous les coins de l'Empire. C'est par ballots de milliers d'exemplaires qu'il expédie ses photographies. Enfin, M. Svertchkoff, notre grand peintre d'animaux, s'est mis également de la partie et a exposé un magnifique portrait de Peschkoff à cheval, en tenue de voyage, dans la salle des concerts de la gare de Pavlovsky, qui est le lieu de rendez-vous d'un grand nombre de Péttersbourgeois pendant la saison d'été.

## MARCHÉS

ANGERS, 7 février

Froment, le d. décalitre, 4 fr. 05. — Avoine, 1 95. — Seigle, 2 90. — Orge, 2 60. — Pommes de terre, » 80 à 1 40. — Foin, les 4,050 k., 80 fr. — Paille, 45 fr. — Eufs, la douz., 1 05. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 à 3 50. — Poulets, la couple (Candé et environs), 2 75 à 3 fr.

LAVAL, 7 février

Froment, le double-décalitre, 3 69. — Orge, 2 05. — Sarrazin, 2 16. — Avoine, 2 30. — Pommes de terre, 1 40.

## INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez M. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, rue Richelieu, PARIS, & Partout.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS  
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or  
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est  
L'ALCOOL DE MENTHE

## DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.  
Maison à Paris, 41, rue Richer  
Exiger le nom de RICQLÈS  
EN VENTE ÉGALEMENT

PASTILLES à la MENTHE de RICQLÈS

A vingt mètres des barrières, Remo, la bouche entr'ouverte, son carnet encore à la main, regardait, n'y pouvant croire.

Enfin il grommela, hochant la tête :

— C'est trop de guignon tout de même !

(A suivre.)

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE  
Et Alcoolat composé  
De A. RIVAUD  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le  *pityriasis*  (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Sauvés, mon Dieu ! hurlait Eudore. Thérèse, Clotilde ! M. Remo voit là-bas ; nous gagnons.

— Mais taisez-vous donc, sacrebleu : tout le monde nous regarde, dit tout bas le jeune homme à son associé.

— Eh ! regarde qui voudra ; je m'en moque. Sauvez-vous toujours ?

— Oui ;... ah ! le tournant... Bon, ils débouchent ; Eva tient la tête.

M. Papillon piétine d'impatience. Enfin, n'y tenant plus, le petit homme grimpe sur une chaise pour s'assurer par lui-même.

— Fichtre ! Mais voyez donc, ce cheval qui rattrape Eva...

— Bah ! Lili, un toquard ; ça va à la cravache. Pas de danger : Eva a gagné maintenant.

Remo, son carnet à la main, se remit à vérifier un compte ; Eudore sauta de sa chaise pour courir vers les barrières.

Les chevaux arrivaient : d'un élan, comme des nageurs soulevés par une forte lame, ils franchirent la dernière haie.

Soudain, un immense cri parcourut la foule. En retombant de l'obstacle, Eva venait de butter et de s'abattre ; le jockey roulait à terre sous le galop des chevaux qui arrivaient.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Beau-repaire, n° 49.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (84)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M<sup>me</sup> Veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1891

**Maison avec Jardin**

ÉCURIE, REMISE

Rue Fardeau, n° 19.

S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (118)

**A VENDRE**

**Plants de Grolot rouge**

à 25 fr. le mille.

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

**Magasin avec Appartement**

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

Rue Saint-Nicolas, 33, maison Bourguignon. (64)

**MINES de BLANZY**

QUAI S<sup>t</sup>-NICOLAS A SAUMUR

**Bouteilles de toutes formes**

Des Verreries de Blanzay

Champenoises ordinaires, renforcées, etc., etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

**JEUNE HOMME** 28 ans, disposant de quelques heures par jour, demande à faire des **ÉCRITURES ou TENUES de LIVRES**. Bonnes références. Écrire G. V. S., poste restante, à Saumur. (100)

**ON** demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes. S'adresser au bureau du journal.

**Vin rouge du pays**

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

**R. MABILEAU ET C<sup>ie</sup>**

Place du Roi-René

SAUMUR

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **Nouveau système perfectionné** au moyen duquel on écrit en même temps

**LA LETTRE ET LA COPIE**

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale. Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

PRIX : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

Pillet-Bersoullé, Pianos-Musique, Saumur.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, Succ<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

**PRIX MODÉRÉS**

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur France
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux).....la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
<b>VINS BLANCS (droits payés)</b>				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b <sup>e</sup> 50, la b <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 4.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 4.45	Thon mariné..... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 4.75	Maquereaux au naturel 4.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannec à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Limiers-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivry	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		4 57	9 14		2 25	2 59
Thouars		10 17	11 57		2 44	5 51	9 40		3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 40	5 20
Saintes					6 24	11 52		6 22	7 53
Bordeaux					9 52	4 18		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39			6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1 9	10 32	11 15	
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34		3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39		3 16	5 43		11	7 11
Vivry	8 11	12 10			3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19			3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33			3 47	6 19			
Limiers-Bouton	8 46	12 45			3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58			4 10	6 45			11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4			2 55	5 22		7 58	12 33
Chartres	2 47				5 56	9 26		12 4	3 26
Paris	5 50				7 30	11 50		2 27	5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Montreuil	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
— (dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
la Vauchelny	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doné	7 29	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 23
le Vandelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14
Montreuil	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41	
Saumur ar.	3 17	7 45	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30